

Le Bagotier

Décembre 2014

Journal Sainte-Hélène-de-Bagot



Taux de
taxation
et budget

pages 7-8

Fausses alarmes
intrusion

page 9

Calendrier 2015
des scéances
du conseil

page 10

Sondage
loisirs

pages 15-16

Bureau
municipal FERMÉ

du 20 décembre
au 4 janvier 2015
inclusivement pour
les vacances de Noël

Faire parvenir vos documents à publier
en format Word AVANT le 10 de chaque
mois pour la parution du mois suivant

379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

www.sainte-helenedebagot.com

Des premières à Sainte-Hélène

Les premiers à habiter sur la terre de notre coin de pays sont des amérindiens Abénaquis attirés par la forêt très généreuse et surtout par la petite rivière qu'ils ont baptisée « Scibouët » qui veut dire dans leur dialecte « Eau bourbeuse ».

Les premiers colons sont venus de St-Hugues pour faire reculer la forêt à coups de hache au profit de l'agriculture (vers 1820).

Les premiers colons de l'extérieur, de braves gens de Chateaugay, vinrent se choisir des belles terres. Ce sont les Thibert, les Dufort et les Hébert dit l'Amant (vers 1860).

Pour ne pas s'endetter chez les marchands de St-Simon, les colons mangeaient de la soupe faite avec des jeunes bois blanc ou autre essence forestière juteuse.

La première visite du Premier Ministre du Canada : L'Honorable Lomer Gouin (1905) vient à Sainte-Hélène pour rencontrer un de ses condisciples de collègue, le curé Pierre Cardin. A cette occasion il y a foule à la gare. Après un souper intime, c'est la présentation d'une séance dramatique et musicale « La tabatière du diable », suivie de chansons canadiennes interprétées par le ténor Paul Dufault.

La première chapelle en bois, 50' x 30', est primitive et improvisée au milieu des bouleaux au « rocher » des familles Sylvestre et au Petit rang.

La première femme à occuper un poste de doyen à l'Université de Montréal. Alice Girard devenue hélénoise à l'âge de 11 ans. Elle a terminé ses études primaires et secondaires dans son village. Aussi elle est :

La première canadienne à présider le Conseil international des infirmières à Genève de 1965 à 1969.

Le premier maire : à M. François-Xavier Poitras échet l'honneur d'occuper le premier fauteuil de la mairie en 1855.

Le premier curé : Jean-Baptiste Dupuy (1858 à 1864). Les premiers actes dans nos registres, 29 sept. 1858,

Baptême : Jean-Baptiste Rufianche, fils de Jean-Baptiste Rufianche.

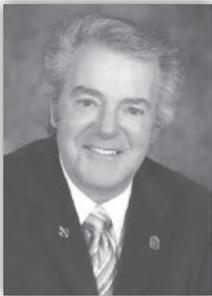
Sépulture : Eusèbe Cliche âgé d'un an.

Mariage : De Jean-Baptiste Breault et de Méлина Bourgeois

Le premier ténor hélénois de réputation internationale, Paul Dufault, sa carrière, de 1898 à 1930. Il a enchanté toute une génération. Il a porté son talent fait de sensibilité, d'intelligence et de distinction à travers le monde.

La première arrivée du train de l'Intercolonial, décembre 1891. Tous les paroissiens s'étaient rendus à la station afin de voir arriver les « Gros chars » pour la toute première fois... à la Gare Bagot.

ADMINISTRATION MUNICIPALE



M. Yves Petit
450 791-2508 Cell. 450 779-1872
Maire
Siège d'office sur tous les comités



M. Michel Brouillard
450 791-2694
Conseiller
Loisirs • Service incendie, schéma de risque • Voirie, environnement et cours d'eau



Mme Louise Forest
450 791-2095
Conseillère
Finances, personnel et développement économique
• Régie des déchets • Aqueduc et épuration des eaux • Famille
• Office municipal • Maire suppléant



Mme Hélène Dufault
450 791-2124
Conseillère
Finances, personnel et développement économique
• Bibliothèque et culture
• Patrimoine • Office municipal



M. Stéphan Hébert
450 791-2842
Conseiller
Sécurité civile • Régie des déchets
• Aqueduc et épuration des eaux
• Voirie, environnement et cours d'eau



M. Réjean Rajotte
450 791-2297
Conseiller
Loisirs • Sécurité civile

M. André Lévesque
450 791-2690
Conseiller
Finances, personnel et développement économique
• Service incendie, schéma de risque
• Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

Véronique Piché
Directrice générale (*Lundi au jeudi*)
dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Sylvie Vanasse
Directrice générale adjointe (*Mardi au vendredi*)
adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Martine Lupien
Secrétaire-réceptionniste (*Lundi, mardi, jeudi et vendredi*)
mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

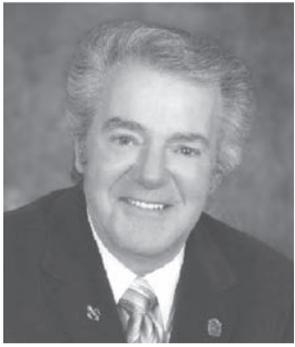
Bertrand Lapierre
Directeur des travaux publics
travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Céline Labrecque
Officier municipal en bâtiment
(*Mardi et vendredi : 10 h à 16 h 30*)
inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

David Lebel
Directeur service des incendies

Jézabelle Legendre
Technicienne en loisirs
Bureau situé au centre communautaire
421, 4^e avenue • 450 791-2455 poste 231
loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
(*Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h à 15 h 30*)
(*Mercredi : 8 h à 10 h*)

379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) JOH 1M0 • Téléphone 450 791-2455
Télécopieur 450 791-2550 • Courriel mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca • www.sainte-helenedebagot.com



Mot du **MAIRE**

Subvention

Bonne nouvelle. La MRC a accepté la recommandation du comité du pacte rural de donner la subvention de 9 582,50\$ demandée par le Comité des loisirs Ste-Hélène pour l'insonorisation du gymnase.

Remerciements

Le Conseil municipal désire remercier Martin Beauchamp pour ses années au poste de pompier volontaire. Son dévouement a été grandement apprécié! Nous lui souhaitons bonne continuation.

Guignolée

La Guignolée a eu lieu dernièrement et j'ai pu en être témoin. Ce beau geste de solidarité et d'entraide dans notre communauté m'a profondément touché. Je vous encourage tous à donner de votre temps tout au long de l'année et surtout en cette période des fêtes qui n'est pas toujours faciles pour certains citoyens. Félicitations à tous les bénévoles. C'était beau à voir!

Périodes des Fêtes

Prenez du bon temps en famille. Amusez-vous et profitez-en bien. Je vous souhaite un bon temps des fêtes et un bon début d'année 2015. Santé, bonheur et prospérité. Soyez prudents sur les routes et adaptez votre conduite aux conditions hivernales.

Remerciements

Le Conseil municipal désire remercier Yvan Chicoine pour sa disponibilité au poste de coordonnateur des mesures d'urgence. Monsieur Chicoine cède maintenant sa place à quelqu'un d'autre. Nous vous tiendrons informé lors de la nomination de la nouvelle personne.

Yves Petit, maire



Mot de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Je vous souhaite un Joyeux Temps des Fêtes. Que ce soit en famille ou entre amis, amusez-vous. Décrochez de votre quotidien. Faites-vous plaisir. Il y a tant de choses qu'on remet à plus tard, faute de temps.

Bonne Année 2015 à tous!

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
Québec J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455

Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue

Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

MAISON DES JEUNES

Adresse: 425, 6^e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 229

Jeudi 18 h 30 à 22 h
Vendredi 18 h 30 à 23 h

FABRIQUE

Adresse: 650, rue Principale

Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue

Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale

Téléphone: 450 791-2666

LIENS D'INTÉRÊT

Câble TV: Câblevision

1-800-567-6353
www.cablevision.qc.ca

Service internet

1-866-853-3232
haute vitesse : Xittel
www.xittel.net

Service de téléphone:

Télébec
1-888-835-3232
www.telebec.com

Société Protectrice des Animaux

1-855-472-5700
de Drummond (S.P.A.D.)
www.spadrummond.com

CLD Les Maskoutains

450 773-4232
www.cld-lesmaskoutains.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Écocentres

www.regiedesdechets.qc.ca/
ecocentres_intro.html

Commission Scolaire de St-Hyacinthe

450 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains

450 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

450 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

450 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

JANVIER

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

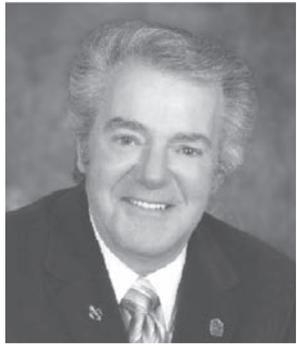
D	L	M	M	J	V	S
				 Bonne Année 1	2	3
4			 Bibliothèque 19h à 21h	Maison des jeunes 18h30 à 22h	Maison des jeunes 18h30 à 23h	Bibliothèque 9h30 à 11h30
	5	6		8	9	10
11	12	13	 Séance du conseil 19h30	Maison des jeunes 18h30 à 22h	Maison des jeunes 18h30 à 23h	Bibliothèque 9h30 à 11h30
18	19	20	 Bibliothèque 19h à 21h	Maison des jeunes 18h30 à 22h	Maison des jeunes 18h30 à 23h	Bibliothèque 9h30 à 11h30
25	26	27	 Bibliothèque 19h à 21h	Cuisines collectives 9h Maison des jeunes 18h30 à 22h	Maison des jeunes 18h30 à 23h	Bibliothèque 9h30 à 11h30
				22	23	24
				29	30	31

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LES VACANCES DE NOËL DU 20 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER

* Réouverture du bureau municipal : lundi le 5 janvier 2015



La municipalité vous informe...



TAXATION 2015

La municipalité a procédé à l'étude de son budget pour l'année financière 2015. Suite aux coupures gouvernementales et à de nouvelles obligations municipales en lien avec le schéma de couverture de risques, le plan et mesures d'urgence, les projets des ingénieurs de différents niveaux, l'entretien grandissant de notre réseau routier dû à l'augmentation de la circulation, nous avons dû augmenter les taxes.

TAUX DE TAXES EN 2014

0,6569\$ du 100\$ d'évaluation

TAUX DE TAXES EN 2015

0,6940\$ du 100\$ d'évaluation

Yves Petit, maire

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT TAXATION 2015

	2011 nouveau rôle	2012	2013	2014 nouveau rôle	2015	augmentation (diminution)
Évaluation imposable	178,344,300	184,563,400	189,378,600	221,269,100	224,505,300	3,236,200
augmentation en %	22.74%	3.49%	2.61%	16.84%	1.46%	
Budget annuel	2,015,595	2,058,818	2,207,078	2,283,469	2,329,735	46,266
augmentation en %	5.26%	2.14%	7.20%	3.46%	2.02%	
TAXES FONCIÈRES						
Foncière générale	,72546/100	,7353/100	,7327/100	,6569/100	0.6940	,0371/100
TAXES FINANCEMENT						
Égout	,0302/100	0	0	0	0	
Égout secteur	,01067/100	0	0	0	0	
Dette aqueduc	106.51 \$	95.78 \$	223.62 \$	229.92 \$	245.67 \$	15.75 \$
TAXES DE SERVICE						
Aqueduc	233.51 \$	244.97 \$	341.13 \$	341.12 \$	303.78 \$	(37.34) \$
Égout	96.32 \$	81.41 \$	76.45 \$	77.49 \$	80.27 \$	2.78 \$
Vidange install.septiques	98.00 \$	98.00 \$	98.00 \$	98.00 \$	89.00 \$	(9.00) \$
Ordures	57.38 \$	57.38 \$	57.38 \$	49.83 \$	45.15 \$	(4.68) \$
Matières recyclables	19.45 \$	19.45 \$	- \$	- \$	- \$	
Matières organiques	35.73 \$	35.73 \$	35.73 \$	33.81 \$	33.08 \$	(0.73) \$
Total Services Village	548.90 \$	534.72 \$	734.31 \$	732.17 \$	707.95 \$	(24.22) \$
Total Services Paroisse	210.56 \$	210.56 \$	191.11 \$	181.64 \$	167.23 \$	(14.41) \$

BUDGET 2015

REVENUS

Taxes foncières	1 558 066,
Service de dette	0,
Aqueduc	143 350,
Compteur d'eau	35 800,
Entretien égout	105 100,
Déchets domestiques	33 075,
Collecte sélective	0,
Matières organiques	23 285,
Vidange des fosses septiques	27 680,
Centre d'urgence 911	7 230,
Service de dette	111 780,
Sous-total	2 045 366,

Compensations tenant lieu de taxes	10 330,
Autres recettes sources locale	141 500,
Transferts : - voirie	88 124,
- autres (passages à niveau)	11 100,
- matières résiduelles	17 500,
- Revenu affectation du surplus	0,
Sous-total	268 554,

AFFECTATION DU SURPLUS

Intérêts dette – mesure transitoire	15 815,
TOTAL DES REVENUS	2 329 735,

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	BUDGET 2015
Conseil municipal	60 060,
Application de la loi	26 000,
Gestion financière et administrative	299 380,
Greffe	2 000,
Évaluation	17 800,
Autres	51 575,
Total administration générale	456 815,

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	203 720,
Protection incendie	130 105,
Sécurité civile	200,
Contrôle animal	4 200,
Total sécurité publique	338 225,

TRANSPORT

Voirie municipale	260 780,
Enlèvement de la neige	61 350,
Éclairage de rues	14 500,
Circulation et stationnement	14 000,
Transport en commun	7 365,
Garage municipal	11 900,
Total transport	369 895,

HYGIÈNE DU MILIEU

Approvisionnement et traitement de l'eau potable	166 600,
Réseau de distribution de l'eau potable	16 850,
Traitement des eaux usées	96 730,
Réseaux d'égouts	8 370,
Déchets domestiques et matières secondaires	102 405,
Nettoyage cours d'eau	0,
Vidanges fosses septiques	27 580,
Total hygiène du milieu	418 535,

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Logement social	4 245,
Politique familiale	500,
Total santé et bien-être	4 745,

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aménagement, urbanisme et zonage	74 925,
Promotion et développement économique	13 520,
Total urbanisme	88 445,

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire	131 470,
Accès Loisirs ville St-Hyacinthe	24 700,
Patinoire	6 890,
Parc et terrains de jeux	6 800,
Bibliothèque	16 975,
Entretien du patrimoine	200,
Internet	0,
Total loisirs et culture	187 035,

FRAIS DE FINANCEMENT

Dette à long terme (intérêts)	117 450,
Total des frais de financement	117 450,

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	167 690,
Transfert aux activités d'investissement (immobilisations)	140 900,
Remboursement fond de roulement	40 000,
Total des autres activités financières	348 590,

TOTAL DES DÉPENSES **2 329 735,**



David Lebel
Directeur service
des incendies

Je tiens à remercier chacun des membres du Service incendie pour leur implication, que ce soit pour les appels d'urgence, la prévention, les pratiques, les formations, les réunions et ce, en plus du temps que vous donnez à la sécurité des citoyens lors des événements tout au long de l'année. Nous avons de bonnes raisons d'être fière de faire partie de l'équipe du Service incendie.



Au nom du Service incendie, je tiens à remercier chaleureusement M. le maire, les conseillers et conseillères et toute l'équipe de la municipalité de nous soutenir et de nous aider à rester un Service incendie à la hauteur des besoins des citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Je vous souhaite un Joyeux Temps des Fêtes.

Bonne Année 2015 à tous !

David Lebel

RAPPEL

Nouvelles réglementation Fausses alarmes intrusion

Le nombre élevé d'interventions de policiers à la suite de fausses alarmes intrusion a forcé la MRC à prendre certaines mesures pour corriger le tir. Des modifications au règlement G200 ont été apportées pour réduire le nombre de fausses alarmes intrusion. Elles ne sont pas reliées à la protection incendies.

À compter du 1^{er} janvier 2015, des amendes seront imposées dès la première fausse alarme intrusion sur tout le territoire de la MRC. C'est en sensibilisant et en responsabilisant les propriétaires et usagers de systèmes d'alarme d'entretenir adéquatement leur dispositif de sécurité que nous parviendrons à diminuer les fausses alarmes intrusion. Ceci permettra ainsi à nos policiers d'être plus présents sur des activités touchant la sécurité publique.

Une fausse alarme est une alarme non fondée, déclenchée sans nécessité ou incorrectement. C'est le cas des alarmes déclenchées par un équipement défectueux ou inadéquat, en raison de mauvaises conditions climatiques, de vibration, de panne d'électricité ou de négligence.

Nous vous recommandons donc de vérifier votre système d'alarme une fois par année.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière par de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Que lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2014, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, a adopté le calendrier des séances suivant :

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

- 13 janvier
- 3 février
- 10 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 11 août
- 1^{er} septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1^{er} décembre

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 379, 7^{eme} avenue, de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 10 décembre 2014,


Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire trésorière

Avis public

DÉNEIGEMENT

Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

Matières résiduelles

Nous constatons que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue, cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas.

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés.

Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Votre collaboration est appréciée!

STATIONNEMENT

Un rappel pour vous éviter des frais

Selon l'article 6 du règlement RM330 adopté le 4 décembre 2001 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier.

Merci de votre collaboration.

379

L'IMPORTANCE
DE L'AFFICHAGE
DE VOTRE
NUMÉRO CIVIQUE

Nous remarquons que le **numéro civique** des résidences n'est pas toujours affiché. Nous vous invitons fortement à visiblement indiquer ce numéro à l'avant de votre propriété.

Si vous requérez les services ambulanciers, policiers ou encore de livraison, cette information est indispensable afin d'assurer une réponse rapide et efficace.

**Pour votre sécurité,
affichez votre numéro
civique !**

ATTENTION --- ATTENTION

RÉCUPÉRATION DE PILES

AU BUREAU MUNICIPAL

Vous n'avez qu'à déposer vos piles,
en passant au bureau municipal,
pendant les heures d'ouverture.

Merci de votre collaboration !



Les piles acceptées sont : **AA, AAA, C, D et 9 volts**

UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ? SELON L'ARTICLE 8.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE:

8.1 ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- a) l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.
En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé;
- b) il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;
- c) l'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- d) l'abri doit être situé à au moins :
 - 60 cm du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir;
 - 1,5 mètre de la ligne d'emprise de la rue s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure;
 - 1,5 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.
- e) la hauteur maximale permise est de 3 mètres;
- f) l'abri ne doit pas avoir une superficie supérieure à 25 mètres carrés par unité de logement;
- g) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement;
- h) les éléments de charpente de l'abri doivent être en métal tubulaire ou en bois et doivent avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries;
- i) un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé, sauf pour les habitations à logements où un abri par logement est permis.



Merci de votre collaboration !

Loisirs en mouvement...

Joyeux temps des fêtes à tous!

Le Comité des loisirs Ste-Hélène fait un bilan très positif de toutes ses réalisations 2014. Il tient à remercier plus que chaleureusement, les bénévoles et les partenaires qui se sont impliqués au carnaval d'hiver, à la semaine de relâche, à la Foire de l'environnement, au festival Ste-Hélène en fête, au soccer, au baseball jeunesse, au camp de jour, à la fête Nationale, à l'Halloween, à la prise de photo des activités et au Dépouillement d'arbre de Noël.

De plus, le Comité des loisirs a pris en charge le problème de réverbération du gymnase du centre communautaire. La somme totale payée par le Comité des loisirs pour régler cette problématique majeure est de 19 460\$. Le Pacte rural a octroyé au projet une aide financière de 9 582,50\$. Grâce à cette initiative, l'ensemble de la population pourra profiter de cette infrastructure maintenant essentielle pour des activités, des événements et de l'enseignement de qualité.

En terminant, c'est le cœur rempli de MERCI, que le Comité des loisirs vous souhaite de passer des moments de qualité avec les gens qui comptent vraiment pour vous.

Au plaisir de vous côtoyer en 2015!



Réjean Rajotte
Président du
Comité des loisirs



Jézabelle Legendre
Technicienne en loisir

Dépouillement d'arbre de Noël 2014

Le Comité des loisirs Ste-Hélène tient à remercier tous les bénévoles et tous les généreux partenaires qui ont permis à 93 enfants de participer à une journée remplie de magie. La mobilisation de notre municipalité face aux événements du Comité des loisirs est touchante! Encore une fois, merci!



ENTRAÎNEMENT PAR INTERVALLES

SESSION HIVER 2015

L'entraînement par intervalles sous forme de TABATA est composé de 8 mouvements qui sont répétés 8 fois pendant 20 secondes. C'est une excellente façon de maintenir ou retrouver une forme physique.

Horaire

LUNDI : 17 h 30 à 18 h 30 : 22 places de disponibles

Coût : 60\$/8 SEMAINES

MERCREDI : 17 h 30 à 18 h 30 : 22 places disponibles

Coût : 60\$/8 SEMAINES

Endroit : Centre communautaire

Note : Vous avez besoin d'un tapis de sol et d'un élastique. La session débutera la semaine du 12 janvier 2015 et se terminera la semaine du 16 mars.

Pour inscription: Véronique Laramée au 579-245-0289

NOUVELLE SESSION

DANSE HIP-HOP | La session débutera le lundi 12 janvier 2015.

Horaire

Lundi: 18 h à 18 h 45 : 4 et 6 ans | 19 h à 20 h : 7 à 9 ans

Endroit: OTJ

Coût: 60\$/enfant

Inscription: Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231. La date limite pour les inscriptions est le vendredi 19 décembre 2014.



COURS D'ÉVEIL AU KARATÉ (4 À 6 ANS) | La session débutera le dimanche 11 janvier 2015.

Sous forme de jeux et de défis, l'équilibre, la concentration, la coordination et la discipline seront travaillés.

Horaire

Dimanche : 9 h à 9 h 45

Endroit : Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot

Coût: 75\$/enfant

Inscription : Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231. La date limite pour les inscriptions est le vendredi 19 décembre 2014.

COURS D'ANGLAIS POUR ENFANT (5 À 12 ANS)

Tu veux apprendre l'anglais tout en t'amusant? Nous avons un cours adapté pour toi! Nous te proposons des bricolages, des jeux éducatifs et plus encore! Les cours sont offerts par Marilyn Mackenzie et elle va chercher les enfants directement à l'école à la fin des classes. Elle ramène les enfants à 16 h 30 au service de garde de l'école. La session débute le 15 janvier 2015.

Horaire : Jeudi de 15 h à 16 h 30 // **Endroit :** Bibliothèque municipale // **Coût :** 100\$/enfant

COURS D'ANGLAIS POUR ADULTE (13 ANS ET PLUS)

Des cours d'anglais pour adulte sont également offerts à la bibliothèque municipale. C'est par le biais de la conversation et des mises en situation que les participants(es) augmentent leur niveau de connaissance de la langue. La session débute le 15 janvier 2015.

**Pour les inscriptions et plus d'informations,
veuillez communiquer avec Marilyn McKenzie au 450 502-3649.**



YOGA détente et YOGA dynamique

Une séance de yoga par semaine est un beau complément pour la pratique de tous les autres sports. Vous devez apporter un tapis de yoga et des vêtements confortables. Les cours sont offerts au centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Horaire (Session débutant le mardi 13 janvier 2015)

MARDI : 18 h à 19 h 15 : YOGA DÉTENTE

Coût : 140\$/14 cours

MARDI : 19 h 30 à 20 h 45 : YOGA DYNAMIQUE

Coût : 140\$/14 cours

Afin de choisir le bon yoga pour votre type d'énergie, venez faire un essai GRATUIT. Voici l'horaire pour le cours d'essai :

Yoga détente : Mardi 6 janvier de 18 h à 19 h 15

Yoga dynamique : Mardi 6 janvier 19 h 30 à 20 h 45

Les inscriptions se feront sur place. Pour plus d'info: Julie Blanchette au 819 471-2418 ou 819 479-0190.

***** Il y a du nouveau pour le cours de YOGA! *****

Au retour des fêtes, en janvier 2015, un cours de yoga dynamique sera offert les samedis matin au centre communautaire. Un nombre minimum d'inscription doit être atteint.

Pour plus d'info ou pour vous inscrire : Julie Blanchette au 819 471-2418 ou 819 479-0190.

LIGUE DE BADMINTON

La ligue de badminton offre deux soirées pour les amateurs de ce sport. Il y a les lundis soirs à partir de 18 h 30 pour la catégorie récréative. Les jeudis soirs à partir de 18 h 30 pour la catégorie compétitive. La ligue compte maintenant 37 joueurs. Elle terminera ses activités le lundi 15 décembre et jeudi 18 décembre. Elle reprendra le lundi 5 janvier 2015 et le jeudi 8 janvier 2015. Le paiement de la nouvelle session se fera sur place. **Bienvenue aux nouveaux!**

Cuisines collectives

Le Comité des loisirs croit beaucoup en ce service qui aide les personnes à faible ou moyen revenu et qui donne des conseils judicieux en matière de cuisine. Le Comité a récemment investi dans les équipements culinaires afin d'accueillir les participants (es) des cuisines collectives. La prochaine cuisine collective aura lieu le jeudi 29 janvier à partir de 9h. **Vous devez obligatoirement vous inscrire auprès de Mme Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.**



* **SONDAGE** *

Le Comité des loisirs Ste-Hélène a besoin de votre avis!

1. **Quelle est votre situation?** Célibataire Marié ou conjoint de fait
2. **Combien avez-vous d'enfant (s)?** Aucun 1 à 2 3 à 4 5 et plus

3. **CARNAVAL D'HIVER**

Le Comité des loisirs aimerait innover et améliorer son carnaval d'hiver. Nous avons besoin de vos idées, de vos suggestions et de vos commentaires.

- | | Oui | Non | J'aimerais |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 3.1 Participez-vous au Carnaval d'hiver? (Février) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.2 Appréciez-vous l'horaire du carnaval, soit de 10 h à 16 h? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 3.3 Aimerez-vous avoir une animation de soirée? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 3.4 Appréciez-vous la vente de hot-dog et de breuvages? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 3.5 Appréciez-vous la randonnée en raquette? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 3.6 Appréciez-vous les concours de bûcherons? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 3.7 Appréciez-vous le tournoi de hockey bottine? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| 3.8 Aimerez-vous être impliqués dans cet événement? Oui ou Non | | | |

Si oui : Nom : _____ Téléphone : _____

3.9 Afin d'innover et de dynamiser le carnaval, quelles sont vos idées et vos suggestions? _____

4. **Participez-vous à des cours, des activités et des événements organisés par le Comité des loisirs Ste-Hélène?**

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 4.1 Entraînement animé en plein air | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.2 Entraînement par Intervalle et Tabata | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.3 Cours de danse sociale | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.4 Yoga | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.5 Soccer et baseball jeunesse | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.6 Karaté ou Éveil au karaté | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.7 Badminton (ligue) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.8 Volley-ball intérieur ou de plage | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.9 Cours d'anglais | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.10 Dépouillement d'arbre de Noël | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.11 Fête de l'Halloween | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.12 Fête Nationale du Québec | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.13 Carnaval d'hiver | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.14 Foire de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Autre : _____

5. A quels autres cours et activités aimeriez-vous participer? _____

6. Aimeriez-vous qu'il y ait une parade pour la fête Nationale? Oui ou Non
Si oui, aimeriez-vous faire partie du comité organisateur? Oui ou Non

Nom : _____ Téléphone : _____

7. Utilisez-vous les services suivants?

	Oui	Non	J'aimerais
7.1 Camp de jour estival	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.2 Camp de jour hivernal (semaine de relâche)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.3 Cuisines collectives (Centre communautaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7.4 Popote roulante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

8. Quels autres services aimeriez-vous avoir? _____

9. Les bâtiments municipaux sont-ils adéquats? Oui Non

Suggestions : _____

10. Fréquentez-vous la bibliothèque? Oui Non J'aimerais un service à domicile

11. Seriez-vous intéressés à participer à des activités à la bibliothèque telles que : Soirée de contes, lectures thématiques, animations éducatives, etc.? Oui Non

Suggestions : _____

12. Vos déplacements sont-ils sécuritaires dans la municipalité?

	Oui	Non	Si non, pourquoi?
12.1 En vélo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
12.2 À pied	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
12.3 En voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

13. Lisez-vous le journal municipal? toujours régulièrement rarement jamais

Autres commentaires : _____

Veillez remettre ce sondage soit via l'école Plein-Soleil, la Ronde enfantine, en personne au bureau municipal ou par la poste au 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0.

Votre collaboration est essentielle pour nous! MERCI!



COMITÉ DES LOISIRS Ste-Hélène
Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot
379, 7e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, (Québec) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2455, poste 231 Fax : 450-791-2550
Courriel : loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

POSTE animateur (trice) - **Semaine de relâche 2015** Temps plein - temps partiel du 2 au 6 mars 2015 inclusivement

Définition

Le poste consiste à prendre en charge un groupe d'enfants âgés entre 5 et 12 ans pendant la semaine de relâche 2015. Selon les inscriptions, certains postes seront à temps plein et d'autres à temps partiel.

Horaire

Une journée typique : Service de garde de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h 15
Camp de jour en continu de 9 h à 16 h
Sorties éducatives le mardi 4, le mercredi 5 et le jeudi 6 mars

Responsabilités

Assurer le leadership et la supervision de son groupe;
Assurer l'application des règles de sécurité, de bonne conduite et d'éthique;
Assurer une surveillance lors des sorties extérieures;
Assurer une surveillance au service de garde et aux heures de camp de jour.

Exigences

Être âgé de 16 ans et plus;
Posséder de l'expérience et des compétences en animation de camp de jour auprès d'enfants de 5 à 12 ans;
Avoir un bon esprit d'équipe, du dynamisme et un bon sens de l'organisation;
Être mature, responsable et ponctuel;
Participer à deux rencontres préparatoires dont celle du dimanche 1^{er} février 2015 de 9 h à 12 h;

Conditions salariales

Selon expérience

Commentaires

Toute personne intéressée par ce poste, est priée de faire parvenir son curriculum vitae par courriel ou par la poste, **avant le vendredi 2 janvier 2015**. (Voir les coordonnées au haut de cette page.)

Responsable

Jézabelle Legendre
Technicienne en loisir



MÉRITANTS

MOIS DE NOVEMBRE 2014

Thème du mois : La bonne humeur – Je suis souriant !

Classe P51

de madame Nathalie et madame Émilie



Alexie Senez



Abyguëlle Savard

Classe P52

de madame Lyne et madame Émilie



Jacob Girard



Raphaël Rajotte

Classe 1R1

de madame Frédérique



Juliette Hébert



Janie Riendeau

Classe 121/211

de madame Annick et madame Mélanie



Raphaël Berthiaume



Mathias Boissy

Classe 231/321

de madame Joane



Christophe Hébert



Christaubald Daigle

Classe 3R1

de monsieur Ghislain



Alexis Lépine



Marie-Anne Déry

Classe 4R1

de madame Christine



Marine Corbeil



André Riendeau

Classe 5R1

de madame Karine



Marie-Pier Pétrin



Dave Petit

Classe 6R1

de madame Valérie



Énola Tissot-Rosset



Nicolas Morin

FÉLICITATIONS À TOUS NOS MÉRITANTS!!!



MASKABALL

SAISON 2014-2015



La saison de mini-basket de l'école Plein-Soleil a débuté le 25 novembre dernier. Durant la saison de l'année 2014-2015, l'équipe des Tigres jouera 4 parties à domicile.

Voici l'horaire de la saison complète.

Nous vous invitons en grand nombre à venir encourager nos Tigres lors de ces parties.

ÉCOLE		ÉCOLE	ENDROIT	DATE	HEURE
Ste-Hélène	vs	Roxton Falls	Ste-Hélène	25 novembre 2014	16 h
Ste-Hélène	vs	St-Denis	Ste-Hélène	25 novembre 2014	17 h
Ste-Hélène	vs	St-André	Polyvalente Hyacinthe-Delorme	12 décembre 2014	13 h
Ste-Hélène	vs	Ste-Madeleine	PHD	12 décembre 2014	16 h
Ste-Hélène	vs	Bois-Jolie/Sacré-Cœur	Bois-Jolie/Sacré-Cœur	12 janvier 2015	16 h
Ste-Hélène	vs	St-Valérien	Ste-Hélène	6 février 2015	12 h
Ste-Hélène	vs	Aux-Quatre-Vents	Ste-Hélène	6 février 2015	14 h
Ste-Hélène	vs	Roméo Forbes	Polyvalente Hyacinthe-Delorme	20 mars 2015	12 h
Ste-Hélène	vs	La Présentation	Polyvalente Hyacinthe-Delorme	20 mars 2015	13 h
Ste-Hélène	vs	Roger-Labrière	Polyvalente Hyacinthe-Delorme	20 mars 2015	15 h
Ste-Hélène	vs	La Présentation	Ste-Hélène	17 avril 2015	10 h
Ste-Hélène	vs	St-Valérien	Ste-Hélène	17 avril 2015	11 h

Merci pour votre appui!

**En cette période de réjouissances, nous vous souhaitons :
BONHEUR, PLAISIRS ET DÉCOUVERTES ...**



**VOICI NOS SUGGESTIONS DE LECTURES POUR
LE MOIS DE DÉCEMBRE :**

- Jusqu'à la fin de Carlene Thompson (roman policier);
- Juste une fois d'Alexandre Jardin (roman adulte);
- On ne voyait que le bonheur de Grégoire Delacourt (roman adulte);
- Terrible trafic de Kathy Reichs (roman adulte - suspense/policier);

Vous avez toujours la possibilité d'effectuer des demandes spéciales et nous les soumettrons au Réseau Biblio si un livre ne fait pas partie de notre collection. De plus, nous apprécions toujours avoir vos suggestions!

Avec le Réseau Biblio, vous pouvez aussi vous inscrire en ligne pour devenir abonné. Cela vous donnera accès à des prêts de livres numériques et des ressources numériques telles que :

- Apprendre le doigté au clavier (TapTouche);
- Écoutez de la musique (La discothèque NAXOS);
- Apprendre une langue (toutapprendre.com) ;
- Suivre un cours en en bureautique (Edu-Performance);
- 3 ressources jeunesse ;
- Et plusieurs autres ...

Pour bénéficier de ces nombreuses ressources et vous inscrire, rendez-vous au : <http://www.mabibliotheque.ca/monteregie/fr/livres-et-ressources-numeriques/index.aspx>

Merci de prendre note que pour le mois de décembre, nous **serons fermés le 24 et le 31 décembre mais ouvert le 27 décembre et le 3 janvier 2015 selon l'horaire habituel.**

Joyeuses fêtes et Bonne année 2015 !

Bonne lecture bien emmitouffé et accompagné d'un bon chocolat chaud!

L'équipe de la bibliothèque



Sainte-Hélène-
de-Bagot

ANNIVERSAIRES • mois de janvier

Monsieur Yves Jodoin	01
Madame Jeanne Belval	03
Monsieur Roland Brouillard	04
Madame Hélène Chicoine Girard	06
Madame Cécile Chabot	09

Monsieur Mario Delorme	14
Monsieur Jean-Guy Petit	23
Madame Lise-Raymond Malenfant	23
Monsieur Daniel Belval	29



Nous reprendrons nos activités mensuelles en janvier 2015.

Le 17 janvier : danse avec notre D.J. Denis Berthiaume et son épouse Johanne.

Le 20 janvier : souper du mois pour les anniversaires des mois de décembre et janvier.

Le 21 janvier : début des cours de danse pour débutants de 18h30 à 20h30 avec Denis Berthiaume comme professeur. Bienvenue à tous.



Je profite de Noël, à l'aube d'une année nouvelle, pour vous souhaiter

SANTÉ, BONHEUR ET SÉRÉNITÉ.

Jocelyne Jodoin présidente,

Fadoq Sainte-Hélène





Une assemblée extraordinaire a été tenue samedi, le 29 novembre 2014, à la Salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville de Saint-Liboire.

Lors de cette assemblée, un projet de dissolution de la Coopérative de Solidarité de Santé de Saint-Liboire et un autre pour la dissolution de ses éléments d'actif ont été présentés et acceptés à l'unanimité par les membres présents.

C'est avec regret, face à l'impossibilité de convaincre un ou des médecin(s) de se joindre à notre Coopérative et par le fait même entraînant un manque de soutien financier, que nous cesserons définitivement nos activités le 31 décembre 2014.

Certains services et suivis, tels prises de sang, B12, etc. devraient continuer à être offerts par le biais de la pharmacie Nicolas Borri.

Les membres du conseil d'administration, Sylvain Martel, président par intérim, en remplacement de Jacques Robert, décédé le 29 octobre dernier, Éveline Boisvert, secrétaire-trésorière, Nicolas Borri, administrateur, Fleur Gontard, administratrice, Madeleine C. Désilets, administratrice, désirent remercier sincèrement toutes les personnes, physiques et morales, qui ont cru en ce beau projet.

Nous vous souhaitons un Joyeux Temps des Fêtes et une Excellente Année 2015.

Nos bureaux sont situés au 54, rue Saint-Patrice, local 104 à Saint-Liboire.
Tél. : 450-793-4414, télécopieur : 450-793-2615

La grande région de Saint - Hyacinthe

Terre d'innovation

- ☐ La mobilisation des 17 municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains et de ses partenaires
- ☐ La fierté de vivre dans une région innovante
- ☐ Pionnière au Québec, contemporaine et indépendante

AMI BÉNÉVOLE RECHERCHÉ

Bonjour, je suis Ben et j'ai 49 ans. Même si je travaille et qu'on peut dire que je me débrouille bien dans la vie, j'ai de la difficulté à entrer en contact avec les gens. Depuis la mort de ma mère, je ressens un grand vide s'installer et j'aimerais être plus entouré. La présence d'un ami bénévole me permettrait de développer l'aspect social de ma personnalité et me donnerait le goût d'être plus dynamique. J'aime le pool, les quilles, les visites au marché aux puces, les activités manuelles et je suis ouvert à essayer toutes sortes d'activités.

Pour me rencontrer, contactez le Trait d'Union Montérégien: 450-223-1252.

Le Trait d'Union Montérégien est un organisme de parrainage auprès de personnes vivant avec une problématique de santé mentale et des aînés vivant de l'isolement.



Cercle de Fermières Upton

Vous avez de la difficulté avec un tricot, crochet, broderie, couture ou autre Venez au café tricot, il nous fera plaisir de vous venir en aide.

ACTIVITÉ DU MOIS

7 Janvier 2015 – Souper annuelle de Noël des fermières d'Upton

À 18 :30 endroit : la salle communautaire d'Upton (885 rue Lanoie)

20\$ pour les membres et 25\$ pour les non-membres

21 Janvier 2015 – Chez Hélène ou Café tricot

28 Janvier – Dentelle à la fourche (suite)

Cours de couture sur réservation au coût de 10\$

ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE.

BEAUCOUP DE PLAISIR EN PERSPECTIVE!

Inscriptions ou informations: > Michèle Fréchette: 450 549-4813 > Josée Phaneuf: 450 549-4045



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 26 janvier 2015 à 19 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb au 1655, rang St-Édouard à St-Liboire.



Conférence « Les bulbes en toutes saisons et leurs entretiens »

Pour **Mathieu Poisson**, il n'y a pas de secret au sujet des bulbes ainsi que pour les nouveautés, venez les découvrir pour vos futurs achats, les méthodes de plantation et d'entretien, vous recevrez beaucoup de conseils pratiques, vous aurez le goût de tenter votre chance pour fleurir vos printemps. De plus, apprenez à connaître les bulbes et leur culture. Cette conférence vous apportera les réponses à toutes vos questions sur les bulbes, c'est à ne pas manquer.

Conférencier sur des sujets horticoles depuis 2009, propriétaire d'une entreprise d'aménagement paysager qui fait du pavé, muret, pierre naturelle, bassin, éclairage, joint mortier, revégétalisation, plantations, toit vert, entretien de jardin et bien plus depuis 2006. J'ai réalisé plusieurs aménagements et entretiens chez des clients privés et commerciaux. Aménagement paysager — Bachelier à lauréat en enseignement professionnel (en cours) plusieurs formations continues à l'Institut de Technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe — piscines écologique, spas naturels et bains japonais — la taille des végétaux — chirurgie des arbres — pré fleuri — estimation de chantier — éclairage paysager — design d'éclairage — entretien et réparation de jardin d'eau. Enseignant au CRIFA en Aménagement paysager et en horticulture et jardinerie depuis 2008. Enseignant pour Sherbrooke loisir action, donne des formations horticoles de soir depuis 2009.

Il est possible de renouveler sa carte de membre ou d'adhérer à la Société pour la programmation 2014-2015. Nous avons une programmation des plus vivantes et enrichissante, nous vous l'assurons! Parlez-en à vos amis, ils sauront vous dire merci.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir!
Entrée gratuite pour les membres et 5 \$ pour les non-membres.
Goûter léger, prix de présence et tirages.

Bienvenue à tous, amateurs de jardinage avec vos amis.

Gilles Paradis
Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2014-2015.

Pour informations : 450-793-4272
www.sheltc.fsheq

sheltc@fsheq.net



*L'environnement
notre passion!*



Nouvelles de notre paroisse

Communauté Chrétienne de Sainte-Hélène-de-Bagot

Bureau de la paroisse

650, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot,
Qc, J0H 1M0

Ouvert tous les mercredis de 9 h à 11 h 30.

Vous pouvez nous rejoindre en tout temps
par boîte vocale : ☎ 450 791-2480

Attention – Attention

le bureau de la paroisse est maintenant situé
dans la sacristie. Veuillez vous assurer de laisser
les correspondances au bon endroit.

Merci de votre collaboration!

Location de Salle

Pour tout genre d'occasion, nous louons la
salle au sous-sol de l'église. La capacité est de
60 personnes. Cuisinette avec frigidaire,
cuisinière et micro-onde.

Information: François Lapierre 450 791-2912

Feuillet Paroissial

Pour vous tenir informés de la vie de notre
communauté procurez-vous le feuillet paroissial
déposé chaque semaine à la Caisse Populaire /
la Coop / l'épicerie Alimentation Famille Croteau.

Communion aux malades

Les personnes qui seraient retenues à la maison
et qui aimeraient recevoir la communion à
domicile peuvent contacter Micheline Lemonde
au 450 791-2436.

.....

LA GUIGNOLÉE 2014

Un GROS merci à Charles Turgeon et Maude Forest pour l'organisation de notre guignolée.

La guignolée permet à des jeunes des parcours catéchétiques 4 et 5 de démontrer leur engagement envers leur communauté. Des membres du groupe Nés pour Aider, des adolescents ayant pour mission d'aider leurs prochains, ainsi que plusieurs adultes ont participé à l'évènement.

Merci à tous les gens de Sainte-Hélène-de-Bagot pour leur incroyable générosité! Sans vous la confection des paniers serait impossible.

Pour ceux et celles qui voudraient faire la demande d'un panier de Noël, c'est encore le temps. Vous pouvez communiquer en tout temps avec le secrétariat au 450 791-2480 ou vous présentez à la sacristie les mercredis matin entre 9 h et 12 h.

Un joyeux temps des Fêtes à tous!

Merci à tous de votre engagement et de votre fidélité

FÊTER NOËL DE FAÇON ÉCORESPONSABLE

Communiqué pour diffusion Immédiate

Saint-Hyacinthe, le 28 novembre 2014 – Est-il encore possible de célébrer la période des fêtes tout en préservant sa fibre écologique ? Il y a divers trucs et conseils simples qu'on peut s'approprier pour y parvenir assez facilement. En voici quelques-uns :

Puisque le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, l'utilisation de sacs d'emballage réutilisables pourra permettre de diminuer d'autant la consommation de papiers d'emballage, tout en respectant le principe de réduction à la source.

Les papiers d'emballage métalliques et plastifiés ne se recyclent pas comme les emballages de papiers. Il vaut mieux utiliser ces derniers lorsque le cadeau doit être emballé et il est suggéré de réutiliser les choux et rubans pendant quelques années puisque ceux-ci ne sont pas recyclables et survivent généralement bien aux cérémonies du déballage.

En offrant un service, un bon d'achat ou une activité en cadeau (massage, cinéma, cours de cuisine...) plutôt qu'un objet, il est facile de réduire davantage les emballages qui seraient autrement générés. Quant à vos vœux, la transmission de ceux-ci par courriel ou par cartes électroniques permettra de réduire l'utilisation du papier.

L'achat de jouets qui nécessitent peu ou pas de piles, ou simplement l'utilisation de piles rechargeables, peut faire une différence significative. Évidemment, le fait d'offrir en cadeaux des objets durables, réutilisables ou fabriqués de matières recyclées peut également contribuer à des fêtes plus écoresponsables. N'oubliez surtout pas d'apporter vos sacs réutilisables lorsque vous irez faire vos emplettes des fêtes et lors de vos repas des fêtes, remplacez la vaisselle jetable par la vaisselle durable. Faire la vaisselle en famille rapprochera inévitablement les gens...

Finalement, lors du remplacement de vos lumières de Noël, utilisez des ampoules à faible consommation d'énergie dont certaines utilisent jusqu'à 90 % moins d'énergie que les ampoules ordinaires et n'oubliez pas de les éteindre avant d'aller dormir. L'utilisation d'une minuterie permet d'éviter les oublis.

Tous ces petits gestes, en apparence anodins, peuvent faire une différence lorsqu'ils sont posés par un grand nombre de citoyens. En cette période des fêtes, soyons écoresponsables.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca



COMMUNIQUÉ

PENSER ET AGIR FAMILLE
JOURNAL MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2014

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

À l'approche de la période des Fêtes et de l'arrivée de la première neige, il est important de faire quelques mises au point concernant l'alcool au volant, les pneus d'hiver et les pneus à crampons.



Alcool au volant

L'article 253 du Code criminel stipule, entre autres, que quiconque **conduit** un véhicule à moteur ou en a la **garde ou le contrôle** commet une infraction lorsque :

- a) Sa capacité de conduire est affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.
- b) Il a consommé une quantité d'alcool telle que son alcoolémie dépasse 80 mg d'alcool par 100 ml de sang.

Pour la majorité des gens, il est clair que nous ne pouvons pas conduire en état d'ébriété. Par contre, la notion de garde ou de contrôle d'un véhicule est méconnue. **Qu'en est-il exactement?**

Avoir la garde ou le contrôle d'un véhicule signifie que la personne a les moyens de mettre son véhicule en mouvement. Par exemple, même si une personne n'a aucunement l'intention de conduire son véhicule, le fait de se retrouver à l'intérieur de celui-ci (ne serait-ce que pour y dormir) et d'avoir les clés en sa possession signifie qu'elle a la possibilité de conduire ce véhicule. Donc, **vous pourriez être arrêté et condamné ultérieurement même si vous n'avez pas conduit le véhicule!**

Avant de prendre place à bord d'un véhicule alors que votre état de conduire est affaibli par l'alcool, **pensez-y**, car ce n'est pas l'intention de conduire que les policiers évaluent, mais le fait que vous aviez la possibilité de le faire...

Est-ce que vous pourriez être arrêté même si votre taux d'alcool est inférieur à la limite ?

Oui. L'article 253 du Code criminel n'exclut pas la possibilité de capacités affaiblies même si le taux n'atteint pas 80 mg. Votre capacité de conduire peut être affaiblie sans que vous ayez atteint pour autant la limite permise de 80 mg (par exemple, si vous avez consommé de la drogue).

Rappelez-vous, en terminant, que le fait de boire du café, de prendre une douche, de faire de l'exercice ou de manger après avoir consommé de l'alcool ne contribue aucunement à faire diminuer le taux d'alcoolémie dans votre sang. **Seul le temps a une incidence sur celui-ci !!**

Pneus d'hiver

Quelle est la période obligatoire ? **Du 15 décembre au 15 mars**. Tous les véhicules de promenade et les taxis immatriculés au Québec ainsi que les véhicules de promenade offerts en location au Québec doivent être munis de pneus d'hiver arborant un pictogramme représentant une montagne sur laquelle un flocon de neige est apposé.



Pneus à crampons

L'utilisation des crampons sur les pneus est autorisée **entre le 15 octobre et le 1^{er} mai** pour les véhicules de commerce dont la masse totale(en charge) est inférieure à 3000 kg ainsi que pour les véhicules de promenade et les taxis, à la condition que ces véhicules soient munis de pneus à crampons aux deux extrémités d'un essieu et, s'ils sont munis de pneus à crampons sur les roues de l'essieu avant, qu'ils le soient également sur les roues de l'essieu arrière.

Bon hiver et soyez prudents dans vos déplacements !!!

Agte Magali Lagrandeur
Coordonnatrice des relations avec la communauté

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1

925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640

courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca

Internet : www.sq.gouv.qc.ca

Capsule Santé en activité physique



Trucs et conseils : Bouger au travail, ça ravigote!

Au travail, durant votre pause, faites des étirements ou encore sortez faire le tour de l'édifice. Profitez de votre heure de dîner pour marcher. Boycotez les ascenseurs au profit de l'escalier. Si vous devez parler à un collègue, déplacez-vous plutôt que de lui téléphoner. Petit train va loin... si vous faites plusieurs fois quelques petits pas dans la journée, vous serez étonné du nombre de pas que vous aurez fait.

Capsule Santé en saine alimentation

Le poireau : légume d'hiver qui donne de l'énergie!

Le poireau est un légume de la famille des liliacées, dont l'oignon et l'ail font également partie. Très peu calorique avec environ 60 kcal pour 100 g. le poireau est un allié santé qui s'incorporera parfaitement à vos potages.



Voici une recette de potage aux poireaux, poires et tofu.

Ingrédients

3 c. à table d'huile végétale;
3 poireaux coupés en petits morceaux;
1 pomme de terre coupée en cubes;
2 poires bien mûres, coupées en cubes;

¼ tasse de bouillon de poulet
5 tasses d'eau;
600 g. de tofu **soyeux**.

Préparation

1. Dans une grande casserole, faire revenir les poireaux dans l'huile pendant environ 5 minutes;
2. Ajouter les pommes de terre et les poires. Continuer de cuire pendant 5 minutes;
3. Ajouter le bouillon de poulet, l'eau et porter à ébullition;
4. Réduire le feu à moyen et cuire à couvert pendant 30 minutes;
5. Ajouter le tofu;
6. À l'aide d'un mélangeur portatif ou d'un mélangeur électrique, réduire le mélange jusqu'à l'obtention d'une texture lisse.

Capsules rédigées par l'équipe de Jeunes en santé.

Communiqué pour diffusion immédiate

Des trucs et astuces du Trait d'Union Montérégien pour évacuer la vapeur

St-Hyacinthe, 17 octobre 2014 – Course effrénée entre les études, le travail, les amis, les loisirs, nous vivons dans un monde où concilier chacune des dimensions de notre vie est un défi. Dans cette quête d'une plus grande efficacité et cette recherche de performance, prendre soin de soi représente souvent une tâche... de trop. Que l'on vient trop souvent à négliger. Parce qu'on ne sait pas toujours par où commencer pour prendre soin de soi, le Trait d'Union Montérégien a créé *Évacuez le presto !*, des documents et des capsules vidéo qui non seulement présentent des pistes à suivre pour tracer sa propre voie vers l'équilibre, mais qui invitent la population à se préoccuper davantage de son bien-être psychologique.

Développés à partir de plusieurs études et entrevues réalisées avec des membres de l'organisme en santé mentale et différents professionnels oeuvrant dans des domaines aussi diversifiés que l'activité physique, l'alimentation, l'art-thérapie et la défense de droit, les moyens élaborés couvrent différents aspects de la vie humaine abordés de façon globale et accessible. Ainsi, si chacun des moyens est traité dans un document à part en se penchant sur des thématiques aussi variées que la connaissance et la conscience de soi, les habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil), le ressourcement (arts, méditation, spiritualité, méditation, détente) et l'engagement citoyen (défense de droit, participation sociale), ils parlent tous d'une même voix pour inciter les gens à prendre en main leur équilibre. Par-delà la santé mentale, donc, c'est la santé globale de l'individu qui constitue l'objectif visé par le projet : une santé qui inclut sa santé physique, mais aussi sa santé sociale, incitant la personne à devenir pro-active dans sa quête de bien-être ou dans son rétablissement.

Évacuez le presto ! a été élaboré en partenariat avec Forum jeunesse Montérégie Est et plusieurs acteurs de la région. Il prévoit une conférence sur la santé mentale le 21 novembre prochain au Carrefour des organismes communautaires avec deux conférenciers membres du TUM qui ont accepté de témoigner de leur expérience en lien avec leur propre santé mentale. Les capsules vidéo ainsi que les différents documents se trouveront quant à eux sur le site Internet du Trait d'Union Montérégien www.tumparrairie.org sous peu. Vous trouverez aussi sur le site un descriptif complet de l'organisme de parrainage en santé mentale de même que les profils de quelques-uns des 35 membres en attente d'un ami-bénévole. Parce que, faire une activité 1 heure par semaine avec une personne qui nous accepte et qui nous respecte, ça aussi, c'est bon pour le moral !

Source : Marie-Ève Francoeur
Agente de recrutement, Trait d'Union Montérégien
450 223-1252 ou tumrecrute@gmail.com





PARRAINAGE CIVIQUE DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains lance son projet vidéo

St-Hyacinthe, 27 novembre 2014 - C'est ce 27 novembre au Centre sportif de la ville d'Acton Vale qu'a eu lieu le lancement de *Parrainage en images*, des capsules vidéos réalisées par Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Se trouvant sur le nouveau site Internet de l'organisme, ces capsules, d'une durée de 5 minutes en moyenne, mettent en vedette des membres de la région d'Acton. On y retrouve en effet les témoignages de deux jumelages de même que celui d'une jeune femme vivant avec une déficience intellectuelle légère ainsi que celui d'un adolescent vivant avec un problème physique en attente d'un jumelage à l'organisme depuis près d'un an (avis aux intéressés !).

En plus de nous permettre de mieux comprendre ce qu'est un jumelage, cette belle relation d'amitié qui réunit une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience physique ou intellectuelle, ces vidéos poursuivent l'une des missions chères à l'organisme : sensibiliser la population aux réalités vécues par les personnes vivant avec des limitations afin de faciliter leur intégration à la société.

Dans ces vidéos, donc, en plus d'en apprendre plus sur le parrainage et sur ce que cela apporte tant à la personne filleule qu'au parrain ou à la marraine bénévole, nous apprenons à découvrir la réalité de membres de l'organisme qui, malgré leurs difficultés, souhaitent eux aussi mener une vie active, travailler, avoir des loisirs et des amis.

«Nous faisons ce travail car, si nous pouvons admettre que les gens sont de plus en plus ouverts à ces personnes, leur intégration à la société est encore difficile, notamment à ce qui a trait au marché du travail », nous rappelle Marie-Ève Francoeur, responsable du projet. C'est le constat qui est fait à la lumière de ce que vivent les membres de l'organisme pour qui il est difficile de trouver du travail en-dehors des ateliers de travail du CRDI (Centre de réadaptation en déficience intellectuelle). Une jeune femme de la région, interrogée dans le cadre du projet, vient d'ailleurs de perdre son emploi bénévole au CLSC en raison de compressions budgétaires. «Et dans le climat d'austérité actuel, la situation est préoccupante pour ces personnes», s'inquiète-t-elle.

Plus qu'un simple outil promotionnel donc, les vidéos de *Parrainage en images* ont une visée éducative : elles donnent une vitrine et une parole à des personnes que l'on entend rarement et à d'autres personnes, parrains et marraines, qui ont à coeur leur épanouissement.

Vous avez envie de faire leur connaissance ? Consultez les vidéos sur le nouveau site Internet de l'organisme sous l'onglet *Témoignages*. Vous voulez aller plus loin dans votre démarche ? Plusieurs membres sont toujours en attente dans la région d'Acton. Contactez l'organisme pour plus de détails : www.parrainagecivique.org ou 450 546-0572.

Source : Marie-Ève Francoeur
Agente de promotion et d'animation, Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains.
450-546-0572

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2014

(1 DE 1)



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION, dûment convoquée et tenue le 2 décembre 2014 à 19h00, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Louise Forest et Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et Stéphan Hébert, formant le quorum.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur André Lévesque

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Résolution numéro 290-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'ouvrir l'assemblée de consultation.

2. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT 465-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 307-2006 RÈGLEMENT DE ZONAGE

Toutes les informations sont disponibles sur le règlement 465-2014 modifiant le règlement 307-2006 règlement de zonage.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 291-12-2014

Sur proposition de Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2014

(1 DE 4)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 2 décembre 2014 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Louise Forest et Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard et Stéphan Hébert, formant le quorum.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur André Lévesque

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 292-12-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

EN AJOUTANT :

6.15 Adhésion 2015 – OBV Yamaska

10.5 Mandat Alain Delorme – règlement de concordance

11.3 Demande – Leucan Montérégie

11.4 MADA – plan d'action 2015 à 2019

En corrigeant le point 10.3 pour : Adoption du règlement 465-2014 règlement modifiant le règlement 307-2006 règlement de zonage

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 293-12-2014

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- Aucun

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 294-12-2014

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon

la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 27 novembre 2014.

- Comptes pour approbation :	49 209,57\$
- Salaires :	44 870,15\$
- Comptes à payer :	182 348,60\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 27 novembre 2014, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

Schéma d'aménagement - MRC

Budget MRC - adopté

Pacte rural – insonorisation gymnase du centre communautaire

6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2014

Aucun transfert budgétaire nécessaire.

6.4 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2015

Résolution numéro 295-12-2014

Considérant que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30 :

13 Janvier	3 Février
10 Mars	7 Avril
5 Mai	2 Juin
7 Juillet	11 Août
1 Septembre	6 Octobre
3 Novembre	1 Décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi et qu'il soit aussi publié sur le site internet de la municipalité.

6.5 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des intérêts pécuniaires de :

- Yves Petit, maire
- Louise Forest, conseillère
- Stéphan Hébert, conseiller
- Réjean Rajotte, conseiller
- André Lévesque, conseiller
- Michel Brouillard, conseiller
- Hélène Dufault, conseillère

6.6 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANTE

Résolution numéro 296-12-2014

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, qu'Hélène Dufault soit nommée maire suppléante.

6.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE

Michel Brouillard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement relatif à la compensation pour le service d'égout sanitaire.

Dispense de lecture est donnée et le projet a été remis à tous les membres du conseil.

6.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Stéphan Hébert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement relatif à la compensation pour le service d'aqueduc.

Dispense de lecture est donnée et le projet a été remis à tous les membres du conseil.

6.9 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS 2014 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Réjean Rajotte donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement relatif à la compensation pour le service d'aqueduc.

Dispense de lecture est donnée et le projet a été remis à tous les membres du conseil.

6.10 CONTRAT ANNUEL 2015 – CROIX-ROUGE

Résolution numéro 297-12-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec la Croix-Rouge. Le nouveau contrat sera de décembre 2014 à novembre 2015 pour un montant de 0.15\$ par capita de la municipalité pour un total de 257,55\$.

6.11 OMH – BUDGET 2015

Résolution numéro 298-12-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le budget 2015 de l'OMH de Sainte-Hélène-de-Bagot. La part de la municipalité représente 4 245,00\$.

6.12 FACTURE SUPPLÉMENTAIRE SITE INTERNET - MODERNISATION

Résolution numéro 299-12-2014

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de défrayer un surplus de 150,00\$ avant taxes afin d'avoir le forfait infolettre.

6.13 INSTITUTION FINANCIÈRE – MARGE DE CRÉDIT

Résolution numéro 300-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de faire les démarches pour l'obtention d'une marge de crédit de 200 000\$. De plus, que le maire, la directrice

générale ou la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer les documents en question.

6.14 SERVICES JURIDIQUES 2015

Résolution numéro 301-12-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'avoir recours aux services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2015.

Il est à noter que le conseil municipal prend acte de la dénonciation par la directrice générale du lien de parenté avec un des associés du bureau Therrien Couture avocats.

6.15 SERVICES JURIDIQUES 2015

Résolution numéro 302-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion pour l'année 2015 au coût de 50,00\$ taxes incluses.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport du service incendie pour le mois de novembre 2014.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 303-12-2014

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

1 casque pompier	250,00\$
	(avant taxes)
1 ensemble de 5 lumières portatives	375,00\$
	(avant taxes)
1 ensemble de torches DEL	215,00\$
	(avant taxes)

7.3 DÉMISSION POMPIER – MARTIN BEAUCHAMP

Résolution numéro 304-12-2014

Considérant que Martin Beauchamp a donné sa démission comme pompier;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que le conseil municipal accepte la démission de Martin Beauchamp comme pompier volontaire. Le conseil municipal remercie Martin Beauchamp pour ses années données au service des incendies. Qu'une

lettre de remerciement lui soit envoyée.

7.4 INSPECTIONS – CAMIONS INCENDIE

Résolution numéro 305-12-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de faire l'inspection mécanique de la SAAQ sur place à la caserne des camions 245 / 545 / 645 / 646).

7.5 VENTE – ANCIEN CAMION DE SECOURS

Résolution numéro 306-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'annoncer jusqu'au 31 janvier 2015 ou jusqu'à ce qu'un acheteur se manifeste dans le journal et sur le site internet Kijiji, l'ancien camion de secours GMC 1979 au montant de 1 500,00\$.

8. SERVICES PUBLICS

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport des services publics pour le mois de novembre 2014.

8.2 ACHATS DES SERVICES PUBLICS

Résolution numéro 278-11-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- Main libre pour véhicule 500,00\$
Sierra (avant taxes)
(dir. des travaux publics)
- Carte mémoire pour 1 290,00\$
enregistreur du CT (avant taxes)
- Couteaux pour déneigement 1 606,00\$
(avant taxes)
- Séchoir à main pour 170,00\$
le centre communautaire (avant taxes)
- Lampadaire pour boîtes 600,00\$
postales sur la 6^e Avenue (avant taxes)
- Indicateur de sortie de secours 500,00\$
et luminaire d'urgence au (avant taxes)
rez-de-chaussée du presbytère

8.3 INTÉRIMER ACHAT – APPEL D'OFFRES : TRACTEUR

Résolution numéro 308-12-2014

Considérant l'appel d'offres du 10 novembre 2014 en lien avec un tracteur de 2013 ou plus récent;

Considérant l'appel d'offres par invitation à deux fournisseurs;

Considérant l'ouverture des enveloppes:

Les équipements JA 32 825,36\$
(Kubota Drummondville) (avant taxes)

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner la décision du maire en lien avec l'achat d'un tracteur suite à l'appel d'offres, au coût de 32 825,36\$ avant taxes chez Les équipements JA (Kubota Drummondville).

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé de la voirie.

8.4 ACHATS – ACCESSOIRES POUR NOUVEAU TRACTEUR

Résolution numéro 309-12-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de faire l'achat d'un souffleur, d'une épandeuse, d'un harnais et de pneus à gazon au coût de 19 450,00\$ avant taxes pour le nouveau tracteur.

Cette dépense sera affectée au surplus accumulé de la voirie.

8.5 DÉNEIGEMENT 2014/2015 - RUES PRIVÉES

Résolution numéro 310-12-2014

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, qu'Irrigation Marcel Girard inc. effectue le déneigement des rues : Lamontagne, Nathalie, Brigitte, Lachapelle, Gilles, Bélanger, et Edgard. Ce contrat est valide pour la saison hivernale 2014-2015 au coût de 6 000,00\$ taxes comprises.

8.6 DÉNEIGEMENT 2014/2015 - EMBAUCHE TEMPORAIRE

Résolution numéro 311-12-2014

Considérant que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues sur le territoire de la municipalité;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'engager monsieur Sébastien Seney pour le déneigement 2014-2015 et pour une partie de la patinoire. De plus, d'autoriser le maire à signer le contrat de travail.

8.7 DÉNEIGEMENT 2014/2015 – POINT D'EAU DANS LA 5E AVENUE

Résolution numéro 312-12-2014

Sur proposition de Louise Forest, appuyée

par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de donner le contrat à Gilles Dufault / Ferme Saint-Augustin au coût de 235,00\$ avant taxes pour le déneigement du point d'eau de la 5e Avenue pour la saison hivernale 2014-2015.

De plus, la moitié du paiement de ce contrat sera refacturé à la municipalité de Saint-Nazaire (selon entente).

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Louise Forest nous informe sur la Régie des déchets pour le mois de novembre 2014.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Aucun pour le mois de novembre 2014.

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 466-2014, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 310-2006 PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté un règlement afin de déterminer les modalités administratives liées à l'émission des permis et certificats dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant que les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas assujetties à la consultation publique ni à l'approbation des personnes habiles à voter;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 novembre 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le règlement 466-2014, modifiant le règlement 310-2006.

10.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 465-2014, RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 307-2006 RÈGLEMENT DE ZONAGE

Reporté.

10.4 ADHÉSION 2015 - COMBEC

Résolution numéro 314-12-2014

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de déboursier 352,00\$ avant taxes pour l'adhésion de 2015 de l'inspectrice en bâtiment.

10.5 MANDAT ALAIN DELORME**Résolution numéro 315-12-2014**

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de mandater Alain Delorme pour la modification du règlement de concordance.

11. LOISIRS ET CULTURE**11.1 RAPPORT DES LOISIRS**

Réjean Rajotte nous informe sur les loisirs. Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport des loisirs pour le mois de novembre 2014.

11.2 GUIGNOLÉE 2014**Résolution numéro 316-12-2014**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de donner 100,00\$ pour la décoration de la remorque pour le comité de la guignolée.

11.3 DEMANDE – LEUCAN MONTÉRÉGIE**Résolution numéro 317-12-2014**

Considérant la demande reçue de madame Laurence Talbot en lien avec un souper méchoui pour la fondation Leucan Montérégie;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Héléne Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-

Bagot loue gratuitement le gymnase du centre communautaire pour un souper méchoui au profit de Leucan Montérégie organisé par Laurence Talbot le 14 mars 2015.

11.4 MADA – PLAN D'ACTION 2015 À 2019**Résolution numéro 318-12-2014**

Considérant le dépôt du plan d'action 2015 à 2019 du comité MADA (Municipalité Amie Des Aînées) de la municipalité;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que seulement certaines actions soient entreprises :

Point 1.1 : Toute documentation venant de la MRC ou organisme ou associations ou en lien avec le MADA seront publiés sur le site internet de la municipalité et dans le journal municipal. Prendre note que la FADOQ a déjà une rubrique dans le journal municipal.

Point 1.3 : La fabrique est présentement en train de revoir l'accès à l'église.

Point 2.3 : Les Loisirs Ste-Hélène regarderont à insérer dans leur programmation des cours informatiques si la demande est au rendez-vous.

Point 2.4 : La municipalité encourage fortement la FADOQ à remettre sur pied toutes activités organisées par elle-même en leur fournissant sur demande les installations municipales.

Point 3.1 : Dans leurs prochaines inspections pour la prévention, les pompiers de Sainte-Hélène-de-Bagot veilleront à monter un tableau pour répertorier les personnes vivants seules.

Point 4.1 : La municipalité déneige présentement les trottoirs des rues principales, et ce de manière prioritaire.

Point 5.1 : Tout blitz de publicité pour la promotion de la bibliothèque de la part de la responsable bénévole de la bibliothèque ou même des Loisirs Ste-Hélène sera publié sur le site internet de la municipalité et dans le journal municipal. Prendre note que la bibliothèque a déjà une place sur le site internet de la municipalité et sa publication mensuelle dans le journal de la municipalité.

Pour les autres actions ou engagements du plan d'action 2015 à 2019, la municipalité juge que certains points sont déjà réalisés ou qu'il n'y a pas de sommes d'argent disponibles pour les réaliser ou qu'elle attend certaines réalisations d'infrastructures. Pour les infrastructures aucune date ne peut être donnée.

12. SUJETS DIVERS**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE**Résolution numéro 319-12-2014**

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 22h00.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 9 décembre 2014 à 19h00, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Louise Forest et Héléne Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard formant le quorum.

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs André Lévesque et Stéphan Hébert

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (article 156), à tous les membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 320-12-2014**

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU BUDGET 2015**Résolution numéro 321-12-2014**

REVENUS

Taxes foncières	1 558 066,
Service de dette	0,
Aqueduc	143 350,
Compteur d'eau	35 800,
Entretien égout	105 100,
Déchets domestiques	33 075,
Collecte sélective	0,
Matières organiques	23 285,
Vidange des fosses septiques	27 680,
Centre d'urgence 911	7 230,
Service de dette	111 780,
Sous-total	2 045 366,

Compensations tenant lieu de taxes	10 330,
Autres recettes sources locale	141 500,
Transferts : - voirie	88 124,
- autres (passages à niveau)	11 100,
- matières résiduelles	17 500,
- Revenu affectation du surplus	0,
Sous-total	268 554,

AFFECTATION DU SURPLUS

Intérêts dette – mesure transitoire	15 815,
TOTAL DES REVENUS	2 329 735,

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE BUDGET 2015

Conseil municipal	60 060,
Application de la loi	26 000,
Gestion financière et administrative	299 380,
Greffe	2 000,
Évaluation	17 800,
Autres	51 575,
Total administration générale	456 815,

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	203 720,
Protection incendie	130 105,
Sécurité civile	200,
Contrôle animal	4 200,
Total sécurité publique	338 225,

TRANSPORT

Voirie municipale	260 780,
Enlèvement de la neige	61 350,
Éclairage de rues	14 500,
Circulation et stationnement	14 000,
Transport en commun	7 365,
Garage municipal	11 900,
Total transport	369 895,

HYGIÈNE DU MILIEU

Approvisionnement et traitement de l'eau potable	166 600,
Réseau de distribution de l'eau potable	16 850,

Traitement des eaux usées	96 730,
Réseaux d'égouts	8 370,
Déchets domestiques et matières secondaires	102 405,
Nettoyage cours d'eau	0,
Vidanges fosses septiques	27 580,
Total hygiène du milieu	418 535,

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Logement social	4 245,
Politique familiale	500,
Total santé et bien-être	4 745,

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aménagement, urbanisme et zonage	74 925,
Promotion et développement économique	13 520,
Total urbanisme	88 445,

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire	131 470,
Accès Loisirs ville St-Hyacinthe	24 700,
Patinoire	6 890,
Parc et terrains de jeux	6 800,
Bibliothèque	16 975,
Entretien du patrimoine	200,
Internet	0,
Total loisirs et culture	187 035,

FRAIS DE FINANCEMENT

Dette à long terme (intérêts)	117 450,
Total des frais de financement	117 450,

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	167 690,
Transfert aux activités d'investissement (immobilisations)	140 900,
Remboursement fond de roulement	40 000,
Total des autres activités financières	348 590,

TOTAL DES DÉPENSES 2 329 735,

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que le budget pour l'an 2015 soit adopté tel que déposé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions sur le budget.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 322-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la séance soit levée à 19h29.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 9 décembre 2014 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Louise Forest et Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard formant le quorum.

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs André Lévesque et Stéphan Hébert

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil. Article 156 du Code Municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 323-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour.

3. COMPTES À PAYER

Résolution numéro 324-12-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datés du 9 décembre 2014 :

- Comptes pour approbation : 21 977,48\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 9 décembre 2014, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

4. RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 471-2014 – ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS 2015 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Résolution numéro 325-12-2014

Considérant que la municipalité doit procéder par règlement pour fixer les différents taux de taxes, les tarifs pour les services ou autres modalités (Article 988 du Code Municipal);

Considérant que la municipalité doit procéder par règlement pour fixer les conditions et modalités de perception (Article 252 de la loi sur la fiscalité municipale);

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 décembre 2014;

Considérant l'avis public annonçant la séance extraordinaire pour l'adoption du règlement 471-2014 – établissant les taux de taxes et les tarifs 2015 et les conditions de leur perception;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur en lien avec la taxation et perception des taxes municipales.

ARTICLE 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3 – ANNÉE FISCALE 2015

Les taux de taxes et les tarifs pour les services énumérés ci-dessous s'appliquent pour l'année fiscale 2015.

ARTICLE 4 – TAXE FONCIÈRE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, à un taux de 0,6940\$ du 100\$ d'évaluation.

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA DETTE

Le taux de la compensation pour le service de la dette pour le règlement 360-08 modifié par 420-2011 décrétant une dépense et un

emprunt de 4 065 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement permanent d'un puits, installation d'une conduite d'alimentation, construction d'un bâtiment et réservoir, installation d'un système de traitement d'eau et réparation des réservoirs actuels est fixé à 245.67\$ par unité à l'intérieur du bassin pour l'année 2015.

ARTICLE 6 - RÉSIDUS DOMESTIQUES, COLLECTE SÉLECTIVE, L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES ET LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Aux fins de financer le service d'enlèvement des déchets, le service de collecte sélective, l'enlèvement des matières organiques et la vidange des installations septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un lot imposable situé sur le territoire de la municipalité un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire tel qu'établi ci-dessous :

- 45,15\$ par unité d'occupation pour les résidus domestiques
- 0,00\$ par unité d'occupation pour la collecte sélective
- 33,08\$ par unité d'occupation pour l'enlèvement des matières organiques
- 89,00\$ par unité d'occupation pour la vidange des installations septiques en saison régulière
- 75,00\$ surcharge pour déplacement inutile (article 13) vidange des installations septiques

(référence, règlement 413-2010)

ARTICLE 7. AQUEDUC

Il est taxé et sera exigé un tarif de compensation pour toutes propriétés desservies par le service d'aqueduc :

- 7.1 La compensation dans tous les cas, devra être payée par le propriétaire et est de 303.78 \$ pour chaque unité d'occupation.
- 7.2 Pour chaque bâtiment commercial (compteur obligatoire) :
 - 303.78 \$ pour chaque unité d'occupation
 - 20,00 \$ par année pour location de compteur
 - 1,58\$/m³ à compter du 192 m³
- 7.3 60,00\$ par piscine de 1000 gallons et plus
- 7.4 30,00\$ par SPA (bain chaud)
- 7.5 La construction des conduites prévues et des entrées d'eau ainsi que leur raccordement

avec les conduites publiques et leur entretien devront se faire aux frais du propriétaire, le coût de la réfection de la rue, du pavage et du trottoir, le cas échéant, faisant partie de ces frais.

7.6 Lors d'un nouveau raccordement, la compensation sera payée en fonction du nombre de mois restant à courir durant l'année de calendrier, la journée du raccordement étant présumée être la première journée du mois suivant le raccordement;

ARTICLE 8. ÉGOUT SANITAIRE

Il est taxé et sera exigé un tarif de compensation pour toutes propriétés desservies par le service d'égout :

- 8.1 La compensation dans tous les cas, devra être payée par le propriétaire et est de 80,27\$ pour chaque unité d'occupation.
- 8.2 Usages spéciaux : pour les établissements suivants, seul le tarif prévu au présent règlement s'appliquent :
 - 561 rue Principale 1 280,00\$
 - 569 rue Principale 930,00\$
 - 655 rue Principale 200,00\$
 - 685 rue Principale 240,00\$
 - 700 rue Principale 200,00\$
 - 780 rue Principale 200,00\$
 - 785 rue Principale 200,00\$
 - 787 rue Principale 200,00\$
 - 526, 3^e Rang 200,00\$
 - 538, 3^e Rang 200,00\$
 - 546, 3^e Rang 1 510,00\$
 - 549, 3^e Rang 2 655,00\$
 - 385 rue Couture 200,00\$
 - 405 rue Couture 800,00\$
 - 410 rue Couture 3 040,00\$
 - 430 rue Couture 595,00\$
 - 400 rue Couture 1 230,00\$
 - 374, 4^e Avenue 200,00\$
 - 378, 4^e Avenue 200,00\$
 - 277, 5^e Avenue 200,00\$
 - 334, 5^e Avenue 200,00\$
 - 336, 5^e Avenue 200,00\$
 - 770 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 775 rue Paul-Lussier 1 400,00\$
 - 780 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 785 rue Paul-Lussier 400,00\$
 - 791 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 805 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 825 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 840 à 848, rue Paul-Lussier 1 000,00\$
 - 845 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 850 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 865 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 875 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 900 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 911 rue Paul-Lussier 200,00\$
 - 224, 2^e Rue 200,00\$

8.3 L'abattoir L.G. Hébert & Fils Ltée un montant de 51 950,00\$ tel que calculé selon la méthode prévue à l'article 7.1 de l'entente relative à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux.

8.4 La construction des entrées d'égout, ainsi que leur raccordement avec les conduites publiques et leur entretien devront se faire aux frais du propriétaire, le coût de la réfection de la rue, du pavage et du trottoir le cas échéant faisant partie de ces frais.

8.5 Lors d'un nouveau raccordement, la compensation sera payée en fonction du nombre de mois de calendrier à courir pour l'année, la journée du raccordement étant présumée être la première journée du mois suivant le raccordement.

ARTICLE 9. DATE(S) ET PAIEMENT(S) DE VERSEMENT(S)

Tout compte de taxes municipales égal ou supérieur à 300\$, peut être payé au choix du débiteur, en un (1) versement unique ou en trois (3) versements égaux maximum.

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.

Tout versement postérieur au premier est le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

ARTICLE 10. PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 11. AUTRES PRESCRIPTIONS

Les articles 9 et 10 s'appliquent à toutes les taxes ou compensations perçues par la municipalité et les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification au rôle d'évaluation.

ARTICLE 12. TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées après l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi dès le 1er janvier 2015.

Adopté à la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 9 décembre 2014.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Résolution numéro 326-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité établisse comme suit son programme triennal des dépenses en immobilisations, soit :

ANNÉE 2015

- 80 000\$: pavage/réfection du 2^e Rang
- 30 000\$: camion à benne pour la voirie
- 200 000\$: réaménagement du bureaumunicipal
- 50 000\$: étude en lien avec un développement résidentiel
- 10 000\$: aménagement extérieur (allée piétonnière) le long du stationnement du centre communautaire et la cour d'école
- 50 000\$: stationnement sur le terrain de l'église et un trottoir le long de l'école (4^e Avenue) jusqu'au centre communautaire

ANNÉE 2016

- 80 000\$: pavage/réfection de chemins municipaux
- 12 000\$: génératrice portative pour l e service incendie
- 80 000\$: camion de déneigement (6 roues) pour la voirie

ANNÉE 2017

- 80 000\$: pavage/réfection de chemins municipaux
- 50 000\$: camion (10 roues) pour le service incendie

5. SALAIRE DU PERSONNEL

Résolution numéro 327-12-2013

Considérant la rencontre annuelle des employés;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de modifier la rémunération des employés.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 328-12-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que la séance soit levée à 21h15.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière



LES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES À L'OCCASION DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Saint-Hyacinthe, le 3 novembre 2014 – Comme à chaque année, la période des fêtes nous revient à grands pas, avec ses festivités, ses réjouissances et ses congés. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains souhaite rappeler à la population de ses municipalités membres que les collectes de résidus domestiques et de matières recyclables qui sont normalement prévues les jeudis 25 décembre 2014 et 1er janvier 2015, seront effectuées le jour ouvrable suivant, soit les vendredis 26 décembre 2014 et 2 janvier 2015.

Pour plus d'information sur les collectes 2015, la Régie invite toute la population à consulter les calendriers de collectes distribués en début décembre à l'intérieur du Publi-Sac ainsi que son site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca.

Tous les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel permanent de la Régie tiennent à profiter de cette opportunité pour offrir à toute la population ses meilleurs voeux pour la période des fêtes ainsi que pour la nouvelle année qui s'amorce. Nous voulons remercier tous les citoyens des municipalités membres pour leur excellente collaboration à une saine gestion des matières résiduelles et les inviter à poursuivre leurs efforts pour contribuer à réduire d'avantage la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. C'est tous ensemble que nous pourrons faire une différence.

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca

Nos professionnels

ALAIN CASAVANT
TIRAGE DE JOINTS INC
RBQ : 5647-4810-01



RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL
- Tirage de joints
- Pose de gypse

1210, 11^e Rang, St-Eugène QC J0C 1J0
Tél. : 819 396-2672
Cell. : 514 208-6848



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC



Bureau de circonscription
1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
Télécopieur : 450 546-5794
Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
Député de Johnson



Journal réalisé par *Raymond Cartier* enr.

Le Bagotier

Protès-verbal • Nouvelles des organismes • Nos places d'affaires

Vous voulez un espace...

Pour vos besoins en imprimerie, communiquez avec *Raymond Cartier*.

450 768-5085 raymondcartier@hotmail.com



Vapoteur
Alternative à la cigarette
(la cigarette électronique)

Jean Duval
Lundi au Vendredi de 11h à 17h
450-513-3060

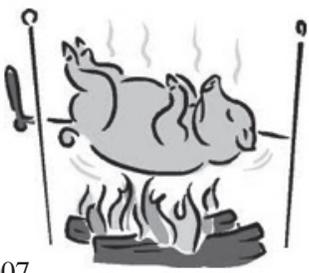
202 ch. Brouillard
Ste-Hélène-de-Bagot, Qc, J0H 1M0
jc_duval@hotmail.com

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions

*Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.*

70, route Quintal, Saint-Liboire J0H 1R0
courriel : bernardbenoit@hotmail.ca • Bernard: 450-793-2010 • Patrick : 450-230-5007



Relais Routier Petit Truck Stop
 Luc Chicoine

549, 3^e rang, Ste-Hélène, Québec J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771
F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto Relais Routier 152
Truck Stop
Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

AAQ ACCESSOIRES AUTOMOBILES DU QUÉBEC inc.

Stéphan Hébert Président
 Antirouille • Pièces : carrosserie, mécanique et remorque

Vente - Pièces et Service

791, rue Pau-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 Tél. : 450 381-1100 Fax : 450 381-1101
 aaq@sogetel.net

ROULOTTES A.S. LÉVESQUE
 www.roulotte.ca

Ste-Hélène
 (450) 791-2727

Vente neufs et usagés
 Échange – Pièces – Réparation – Service

430, rue Couture, (sortie 152 de l'autoroute 20) Ste-Hélène

TRANSPORT ALAIN FOREST

PIERRE • SABLE • TERRE • EXCAVATION

336, 2^e Rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 Tél. : (450) 791-2875 • Cell. : (450) 779-2220

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

TRANSPORT
Garage
LA FLEUR inc.

274, 5^e Avenue, Ste-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0
 Cell. : 450-278-5322 • Tél. : 450-791-2128
 Fax : 450-791-2702

Marcel et Paul-André Bouthillette senc.
 Agent Ultramar
 Produits pétroliers

450-791-2462 • 450-773-2854 • 888-791-2462
 277- Sième Avenue, Ste-Hélène-de-Bagot, Qc. J0H 1M0

MARC-ÉTIENNE GAUTHIER
 Franchisé Saint-Hyacinthe et les environs
 Cell. 450 513-0100
 Votre conseiller en nutrition animale

Rabais de 5 \$ sur la première commande

Nourriture & accessoires
 Livraison à domicile gratuite

Courriel : maretgau@hotmail.com

Irrigation
Marcel Girard et fils inc.
 Efficacité & Expérience DEPUIS 1987

Henrico : 450.278-2435
 Cell. Guy : 450.278.2432
 Cell. Gilles : 450.278.2431

521, Rg Ste-Hélène
 Ste-Hélène Qc J0H 1M0



Spécialités
 Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Maison Novoclimat
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

RBQ 8348-4337-09

865, Paul-Lussier, Ste-Hélène, Qc J0H 1M0
 Tél.: 450 791.2221 Fax: 450 480.2000

GARAGE C. Hébert inc.



538, 3^e Rang, St-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0

ALAIN HÉBERT, PRÉS.



■ Centre de recyclage
 ■ Autos usagées
 ■ Pièces usagées

Tél. : (450) 791-2627
 1-800-667-4973
 Fax : (450) 791-2080



L.G. HÉBERT ET FILS LTÉE (ABATTOIR)

Propriétaires
 Antonio Filice
 Mario Cote

428 rue Hébert
 STE-HÉLÈNE DE BAGOT
 Cté Johnson, Qc J0H 1M0

Tél.: (450) 791-2630
 Fax : (450) 791-2968



Complice de votre quotidien!

Daniel Croteau
 Épicer, propriétaire

Marché Ste-Hélène
 685, rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



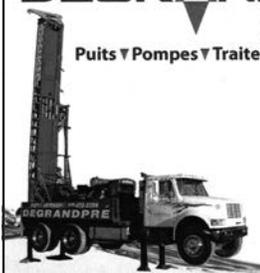
DEGRANDPRÉ



Puits artésiens
 Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

Drummondville : 819 472-3286
 Victoriaville : 819 740-9110
 Fax : 819 472-7402

info@degrandprepuits.com RBQ : 8335-7996-13
 5224, boul. St-Joseph, Drummondville (QC) J2A 3V9




Acupunctrice
 Membre de l'ordre professionnel des acupuncteurs du Québec

Téléphone: 450 261-7917
 isabellelebrunac@yahoo.com

Bonjour à tous,

Je me présente, Isabelle Lebrun, acupunctrice. Voilà maintenant 13 ans que je pratique l'acupuncture. C'est avec plaisir que je vous annonce que des services d'acupuncture sont maintenant disponibles près de chez vous dans le secteur Ste-Rosalie. En espérant vous rencontrer et répondre à vos besoins.

Au plaisir!

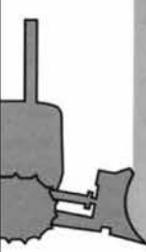
Isabelle Lebrun
 15 600, Grand Rang St-François
 St-Hyacinthe, Québec J2T 5H1
 9155, 2e rang
 St-Hyacinthe, Québec J2R 1W3
 (secteur Ste-Rosalie)



Luc Déry
 terrassement excavation inc.

- ▲ Pelle
- ▲ Bouteur (Bulldozer)
- ▲ Rouleau compacteur
- ▲ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste -Hélène
 Tél.: (450) 791-2154



ÉBÉNISTERIE Sainte-Hélène

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

- Armoires de cuisine, salle de bain et meubles
- Fabrication sur mesure
- Réparation, décapage et finition

Clément Lapierre
 PROPRIÉTAIRE

450.791.2633
 432, 2^e rue Ste-Hélène [Qc] J0H 1M0

Depuis plus de 25 ans!



Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, rue Principale
 Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com



337, 3^e rang
 Sainte-Hélène
 QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▶ Anti-rouille ▶ Redressement de châssis
- ▶ Pose de pare-brise ▶ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Pierre-Yves Martin
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

770, RUE PAUL-LUSSIER,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL : (450) 778-7271
Pagette : (450) 223-8818

SYLVESTRE & ASSOCIÉS
AVOCATS S.E.N.C.

Me Maryse Dubé, avocate
1600, Girouard Ouest, bur. 236
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445
Montréal: (514) 866-8445
Télécopieur: (450) 773-2112
Courriel: etude@avocatssylvestre.ca

DF COFFRAGES INC.
RESIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

- FONDATION DE TOUS GENRES
- DALLE DE PLANCHER
- SOLAGE
- MINI EXCAVATION
- GRUE 65'
- GESTION DE PROJETS

R.R.D. 48251-6192-04

775, rue Paul-Lussier, Local 240
Ste-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0

TÉL. 450.888.1313

FERME Le Champ Plein
Bleuetière

Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

FERME-RÉSIDENCE-COMMERCE-INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Dany Grenier
Jerry Filion
Sainte-Hélène

Cell.: (450) 223-4481
1-800-808-4481
Tél.: (450) 793-4481

Pierre et Serge Dion
Saint-Liboire

Patrick Lapierre

PAYSAGEMENT Lapierre

Tél.: 450.791.2765
Cell.: 450.278.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

- Entretien complet
- Terrassement
- Plantation
- Pavé-Uni
- Muret
- Déneigement
- Conception & réalisation d'aménagement paysager

Clinique Laser

Carmen Beaudoin
Infirmière Auxiliaire

- Traitement anti-stress
- Épilation Laser homme et femme
- Extension de cils
- Cesser de fumer en 1 heure
- Certificat cadeau

1980, rue des cascades, Saint-Hyacinthe, J2S 3J5
450.250.5523

Paul Biron B.A.L.L.
Avocat

150, rue Marchand, bureau 101
Drummondville (Québec) J2C 4N1
Téléphone : (819) 477-8741
Télécopieur : (819) 477-7166
Courrier électronique : paulbironavocat@cgocable.ca

Raymond Chabot Grant Thornton | L'instinct de la croissance™

Patrick Marion, CPA, CA
Associé

Cell. : 819 314-1499
marion.patrick@rcgt.com

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 102
330, rue Cormier
Drummondville (Québec) J2C 8B3

Tél. : 819 477-7977
Télé. : 819 477-7799
www.rcgt.com

Comptables professionnels agréés
Membre de Grant Thornton International Ltd

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière

Martin Daigle
Courtier immobilier

Cell. : 450-230-1113
Bur. : 450-252-8888
Fax : 450-774-4274
mdaigle@royallepage.ca
www.martindaigle.com

1385, av. Choquette, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 6E9

LE RANCH DES PETITS AMIS inc.

Sortie 152, autoroute 20
273, rue Edgar, Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0

(450) 791-2239
www.ranchdespetitsamis.com

- Équitation par le jeu
- Demi-pension
- Forfait carroussel
- Programme P'tit Trot



Ouvert sur réservation

La Coop

Sainte-Hélène



Matériaux de construction | Quincaillerie | Peinture | Moulées
Engrais | Semences | Herbicides | Centre de jardin

655, Principale
Ste-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél. : 450.791.2666
Sans frais 1.800.567.5605
Télé. : 450.791.2278
Site Web : coopste-helene.qc.ca



Les Serres St-Eugène

- Confections personnalisées d'annuelles
- Vivaces
- Arbustes

Service d'entretien et réalisation d'aménagement paysager

Robert Normand

1628, rang Brodeur, St-Eugène de Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : (819) 396-2743 - Fax : (819) 396-3820 - r.normand@explornet.ca

LAVAGE ET EXTERMINATION

RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

Andre

Traitement des araignées et des fourmis
Traitement préventif
Travail garanti
Service 7 jours



Technicien diplômé • Estimation gratuite

Tél.: (450) 794-2314
Paget: (450) 223-7223

358, Notre-Dame, Saint-Hugues



Centre de Rénovation A.L. Inc. Vitrerie Maskoutaine Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16



D ÉCO - DESIGN

Sophie Joubert
propriétaire, décoratrice designer

Services complets de décoration & d'aménagement intérieur

450 791-2328
sur rendez-vous

Excavation Terrassement Résidentiel

Service de mini-pelle
RBQ: 5618-5432-01

- Nivelage de terrain
- Terre de remplissage
- Terre de finition
- Gravier

Benoît Blanchard
450-778-7899



Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900

491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



www.coopauxpittissoins.com

450 771-0605



aimé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



LaForce Mécanique

Entretien et réparation automobiles

Mathieu Laforce
Technicien automobile

844 rue Paul-Lussier
Ste-Hélène (Qc) J0H 1M0
laforcemecanique@hotmail.ca

450-381-AUTO (2886)



Votre entreprise est UNIQUE :
NOS SOLUTIONS DOIVENT L'ÊTRE TOUT AUTANT

- ◆ SERVICE AUX ENTREPRISES RAPIDE
- ◆ BONS DE TRAVAIL MOBILES
- ◆ PAIEMENT MOBILE AVEC TÉLÉPHONE INTELLIGENT ET TABLETTE
- ◆ SURVEILLANCE À DISTANCE ET EN DIRECT
- ◆ REPÉRAGE DE VÉHICULES PAR GPS ET RÉPARTITION

“ Directrice des comptes Affaires et Corporatifs, comptant 10 années d’expérience avec Alto Communication, je suis experte en matière de télécommunications.

Réputée pour mon excellent service et mon approche personnalisée, je peux vous aider à trouver la solution pour votre entreprise! ”



Audrey Roy

Directrice des comptes Affaires et Corporatifs
 aroy@altocommunication.com

400 Boul. St-Joseph, suite 2,
 Drummondville, Qc, J2C 2A8

Pour me joindre: 819-475-3928

Pour vendre... ou acheter!



AGENCE IMMOBILIÈRE

*Vos complices
 immobiliers!*

ISRAËL LUSSIER
 COURTIER IMMOBILIER • www.israelussier.com

450 230-4688



MARTIN LUSSIER
 COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ • www.martinlussier.com

450 230-6667

Un DENTUROLOGISTE près de chez vous !

Jean-François Perreault
DENTUROLOGISTE



819-816-6778

Fabrication et réparation de prothèses dentaires

- Sourire personnalisé
- Consultation gratuite



Complice de votre sourire !



Possibilité de services à domicile
pour personnes non autonomes



**646 rue Jacques, St-Eugène
(derrière Home Hardware)**

Chers résidents de
Ste-Hélène-de-Bagot,

J'ai ouvert ma **clinique de denturologie** à proximité de chez vous, à **St-Eugène**. Il me fera plaisir de vous offrir, à vous et à vos proches, des services de qualité pour la fabrication et la réparation de vos prothèses dentaires.

Après avoir exercé dans les Laurentides, je suis heureux d'offrir aux gens d'ici mon expérience qui vise à améliorer votre bien-être et votre apparence.

Appelez-moi pour une **consultation gratuite**.

Au plaisir de vous servir !

Joyeux Noël et Bonne Année 2015!

J.François Perreault d.d.





Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir

385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • **450-791-2476**

Durant la période des Fêtes, la caisse sera fermée les 25 et 26 décembre 2014 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2015. De plus, les 24 et 31 décembre 2014, nos portes seront fermées à compter de midi.

Meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité, à vous et à vos proches pour Noël et la Nouvelle Année !

*Les employés et les dirigeants de la
Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay*

Fondation Desjardins : une récipiendaire de Sainte-Hélène



La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay est heureuse de vous informer que Madame Claudine Forest est récipiendaire d'une bourse de 1 500 \$, dans le cadre du programme finance 1^{er} cycle de la Fondation Desjardins.

La candidature de Madame Forest a été retenue parmi les 3363 candidatures qui ont été soumises aux comités de sélection de la Fondation Desjardins en 2014. C'est là un honneur dont nous nous réjouissons !

Ce geste s'inscrit dans le prolongement de l'action de la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay dans son milieu, sous la forme particulière d'un appui à l'éducation.

Le conseil d'administration de la caisse se joint au directeur général et à toute l'équipe pour offrir ses meilleurs vœux de succès à notre jeune lauréate et pour la féliciter de cette distinction.

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION